



L'INFO DES PROMOS

24ème PROMO

PAIEMENT DES FRAIS DE STAGE

Constatant que de nombreux collègues n'ont toujours pas perçus leurs frais du stage MO/VU à Nîmes en février ni ceux du stage RUP, le SCSI a pris attache avec William MARION, directeur adjoint de l'ENSP qui assure l'intérim à la tête de l'école.

L'ENSP s'est engagée à régler ces frais aux officiers concernés au mois d'août pour le stage MO/VU et en septembre pour le stage RUP. Les délégués SCSI restent à votre écoute en cas de nouvelle difficulté sur cette mise en paiement.



COVID-19 Coronavirus

DES MASQUES FOURNIS EN ENP MAIS PAS À L'ENSP ?

Le mardi 11 août, le BDE adressait un message demandant aux élèves officiers de se munir de 10 masques en tissu aux normes en prévision de la reprise des cours à Cannes-Écluse (le 24/08 pour la 25ème et le 31/08 incorporation de la 26ème). Les textes prescrivent à l'employeur de garantir la sécurité et la santé au travail de ses agents. Ainsi, **c'est bien à l'administration de fournir des masques et non aux élèves de se les procurer à leurs frais** ! D'ailleurs, dans les ENP, plusieurs masques chirurgicaux sont alloués chaque jour aux élèves gardiens et au personnel.

La direction de l'ENSP, saisie rapidement, nous informait de l'existence d'une commande effectuée pour la reprise, sans garantie de livraison dans les délais. Face à cette situation insatisfaisante, nous avons sollicité le cabinet DGPN afin que des masques en quantité suffisante soient livrés dans les plus brefs délais à l'ENSP.

LA DGPN NOUS CONFIRME : LES MASQUES DEMEURENT A LA CHARGE FINANCIERE UNIQUE DE L'ECOLE !

Si néanmoins les masques n'arrivaient pas pour la reprise, les élèves auront le choix entre masque chirurgical et en tissu.

SAS SANITAIRE EN ECOLE : INFO OU INTOX ?

L'ENSP étudie l'utilité de la mise en place d'un « sas sanitaire » avec prise de température à l'arrivée des promotions sur site. Ce contrôle ne s'adresserait qu'aux élèves et non à l'ensemble des personnels... Le protocole n'est pour l'heure pas finalisé et arbitré ! Cette nouvelle incohérence a été remontée à la direction de l'ENSP et au Cabinet DGPN afin que les règles sanitaires soient appliquées uniformément sur toutes les écoles (ENP / ENSP) et sur tous les personnels en présence.

Les contrôles de température ne peuvent être rendus obligatoires selon les autorités publiques. Gageons que les cadres de la Police Nationale responsables s'auto-évalueront en cas de symptômes afin de ne pas contaminer leurs collègues !

26ème PROMO

ACUITÉ VISUELLE ET APTITUDE PHYSIQUE

Plusieurs collègues internes ont eu ces dernières années, après avoir réussi les épreuves du concours officier, des difficultés avec la médecine statutaire pour valider leur incorporation, en raison du degré de correction de leur vision. Si le bénéficiaire du concours demeure acquis, ces appréciations à géométrie variable ne sont plus acceptables.

Le SCSI saisit la DRCPN afin d'obtenir une position claire pour l'avenir et des règles qui soient exposées à l'ensemble des collègues décidant de se présenter au concours interne ou à la VAP. Nous considérons qu'un policier actif physiquement apte à exercer au sein du CEA l'est tout autant dans le corps de commandement !

VOTRE RÉFÉRENT SCSI POUR L'ÉCOLE ET LA SCOLARITÉ :

Sébastien VANESSCHE, chargé de mission ENSP auprès du bureau *national*
06 88 16 86 13 — svanessche@scsi-pn.fr

